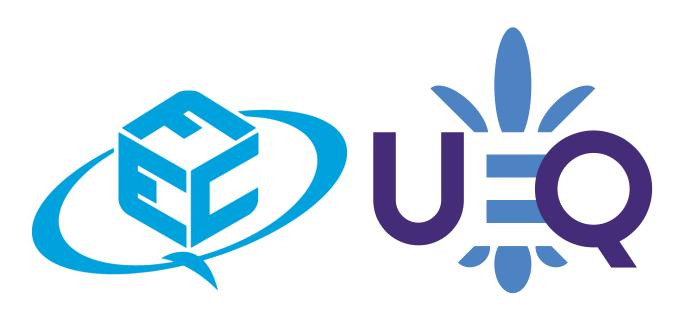
DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS ÉTUDIANTS

Le programme d'Aide financière aux études (AFE)





RECHERCHE, ANALYSE ET RÉDACTION

Pier-André Bouchard St-Amant, recherchiste temporaire Ariane Campeau, recherchiste temporaire

CORRECTION

Ariane Campeau, recherchiste temporaire Jason St-Amour, président (FECQ) Catherine Grondin, coordonnatrice aux affaires académiques (UEQ)

Ce document a été adopté le 11 novembre 2017 93^e congrès ordinaire de la FECQ, commission des affaires collégiales

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 68 000 étudiantes et des étudiants, qui sont répartis dans 24 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens et des cégépiennes. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous et toutes devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

L'Union étudiante du Québec (UEQ)

L'Union étudiante du Québec a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 77 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut être l'interlocuteur principal des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7 Téléphone : 514 396-3320 Site Internet : www.fecq.org

Courriel: fecq@fecq.org

Union étudiante du Québec

6217 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S 2K6 Téléphone : 1 (877) 213-3551

Site Internet: www.unionetudiante.ca Courriel: info@unionetudiante.ca



Résumé

Chaque année, le gouvernement consent des prêts aux étudiants et aux étudiantes via le programme d'aide financière aux études (AFE). Les intérêts sur ces prêts sont payés par les contribuables québécoises et québécois pendant la durée des études et sont ensuite payés par les quelque 61 000 diplômées et diplômés endettés. Les prêts étant garantis par le gouvernement, ils sont sans risque pour les banques. Bien que ce soit le même risque et le même actif financier, le taux d'intérêt payé par le gouvernement est plus faible que le taux d'intérêt payé par les diplômés et les diplômées. Revoir ce dernier à la baisse aurait épargné entre 3 M\$ et 9 M\$ aux diplômés et aux diplômées pour l'année 2015-2016 et entre 12 M\$ et 37 M\$ de façon cumulative sur les cinq dernières années. La modification requiert 90 jours de préavis, soit le temps requis pour un changement règlementaire.



Table des matières

Introduction	5
1. Taux d'intérêt et produits financiers	6
2. Évolution récente des modalités de prêts	8
2.1 Taux d'intérêt	8
2.2 Prise en charge des paiements	
2.3 Évolution des défauts de paiements	
2.4 Répartition des prêts par institution financière	10
3. Simulations de modification au taux d'intérêt fixé par règlement	12
3.1 Données requises et méthodologie de calcul	12
4. Résultats	14
Conclusion	15
Annexe 1	16
Bibliographie	18
Annexe 2	20
Des taux d'intérêts sur les prêts étudiants: Prise de position de la FECO	20



Table des figures

Figure 1 : Taux des obligations canadiennes et des prêts hypothécaires Figure 2 : Évolution du taux directeur, du taux pour les diplômés et du taux pour le	7
gouvernement	
Figure 3 : Parts des prêts garantis par institution financière	11
Table des tableaux	
Tableau 1 : Évolution de la prise en charge des prêts et de la dette moyenne à la fin des	
Tableau 2 : Données sur les prêts en circulation et les défauts de paiement	10
Tableau 3 : Données employées pour fin de calcul	13
Tableau 4 : Économies dégagées pour les diplômés selon les scénarios étudiés (M\$)	14
Tableau A.1: Réconciliation entre comptes publics et statistiques de l'AFE	17



Introduction

Ce document examine les taux d'intérêt rattachés au remboursement des prêts étudiants. Spécifiquement, il se concentre sur les prêts consentis dans le cadre du programme gouvernemental d'aide financière aux études (AFE). Rappelons que l'AFE octroie des prêts et des bourses aux étudiantes et aux étudiants québécois n'ayant pas de revenus suffisants pour financer leurs études. Pendant le cheminement scolaire de l'étudiant ou de l'étudiante, les intérêts sur ces prêts sont financés par le gouvernement. Une fois les études terminées, les intérêts sont transférés à la charge de l'étudiant ou de l'étudiante. Ce dernier ou cette dernière bénéficie d'une période de grâce de six mois pendant laquelle il ou elle peut soit payer les intérêts, soit les porter à son endettement total. À la fin de cette période de six mois, la personne doit cependant commencer à rembourser ses prêts en convenant de modalités de remboursement avec sa banque.

Le taux d'intérêt pour les diplômés et les diplômées est fixé par le règlement sur l'AFE. Ce taux possède trois caractéristiques fondamentales. D'abord, il suit un taux observable sur les marchés, si bien qu'il fluctue avec les conditions économiques de crédit [7]. Ensuite, c'est un taux par défaut, au sens que si l'étudiant ou l'étudiante convient de modalités alternatives avec sa banque, peut trouver un taux plus avantageux [6]. Finalement, ce taux est plus élevé que le taux assumé par le gouvernement quand ce dernier doit payer l'intérêt. Or, les prêts étudiants sont garantis par le gouvernement indépendamment du cheminement de l'étudiant ou de l'étudiante. Qu'il ou qu'elle soit encore étudiant, étudiante diplômée ou diplômé, c'est le Gouvernement du Québec qui paierait la créance aux banques s'il ou si elle venait à faire faillite. Ainsi, peu importe la modalité de remboursement convenue entre la banque et l'étudiant ou l'étudiante, le gouvernement demeure l'endosseur du point de vue de la banque.

Ce document évalue les économies dégagées par les personnes diplômées si le taux par défaut de ceux-ci et de celles-ci était corrigé à la baisse pour se rapprocher du taux dont bénéficie le gouvernement. Les calculs développés suggèrent que revoir le taux à la baisse aurait épargné entre 3 M\$ et 9 M\$ aux finissants et aux finissantes pour l'année 2015-2016 et entre 12 M\$ et 37 M\$ de façon cumulative sur les cinq dernières années. Le seul facteur d'incertitude dans ces résultats correspond à la proportion de diplômés et de diplômées qui conservent leur prêt étudiant au taux fixé par règlement, d'où la présentation d'un intervalle d'économies dégagées.

Ces calculs sont appuyés et développés dans les sections qui suivent cette introduction. La section qui suit se base sur la théorie économique et le fonctionnement des marchés financiers pour étayer une iniquité de traitement entre le gouvernement du Québec et les personnes diplômées. Il présente ensuite deux courtes sections sur l'évolution des taux d'intérêt et des défauts de paiements sur les prêts étudiants. À la section suivante, il présente les données nécessaires et la méthodologie développée pour faire les calculs. Les résultats sont alors présentés, de même qu'une analyse de sensibilité. Une courte conclusion suit cette dernière section.



1. Taux d'intérêt et produits financiers

Cette section fournit une brève introduction au marché des fonds prêtables. Les lecteurs et les lectrices qui comprennent son fonctionnement peuvent passer à la section suivante.

Les taux d'intérêt sur les marchés obligataires représentent le coût d'accès à des liquidités. En recourant à des fonds, la personne qui emprunte convient de payer un montant supplémentaire en sus des liquidités prêtées, ce qui correspond au taux d'intérêt. Pour le prêteur ou la prêteuse, cet intérêt versé est la compensation financière pour avoir renoncé à l'usage immédiat des fonds prêtés. Le taux d'intérêt représente donc le prix de l'emprunt, exprimé en pourcentage des fonds prêtés.

Ces prix sont négociés sur le *marché des fonds prêtables* par les jeux d'offre et de demande. S'il y a davantage d'argent à offrir que d'emprunteurs et d'emprunteuses, le marché incite à une baisse des taux d'intérêt. Cela permet simultanément d'attirer davantage d'emprunteurs et d'emprunteuses et d'indiquer aux prêteurs et aux prêteuses qu'ils et qu'elles devraient faire un usage alternatif de leurs fonds. Inversement, s'il y a plus de demandes de liquidités qu'il y a de fonds à prêter, on observera alors à une augmentation des taux d'intérêt. Cela encouragera les prêteuses et les prêteurs potentiels à offrir des fonds et découragera les personnes qui empruntent.

La Banque du Canada influence le marché des fonds prêtables. Elle régule la monnaie et fixe un taux d'intérêt appelé *taux directeur*, soit l'instrument qu'elle utilise pour maîtriser l'inflation. Elle atteint ce taux directeur en proposant aux banques un taux auquel elle est prête à emprunter, légèrement supérieur au taux directeur et un taux auquel elle prête à prêter, inférieur au taux directeur. Son taux directeur, tantôt augmenté, tantôt diminué, selon les tendances de l'inflation, influence donc le prix de l'emprunt entre les banques canadiennes.

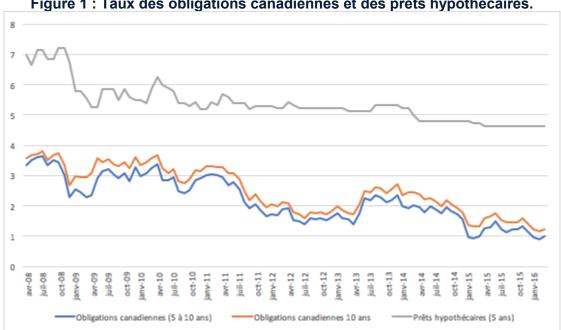
En changeant le taux directeur, la Banque du Canada influence *l'ensemble* des taux d'intérêt sur les produits d'emprunts par l'*arbitrage des marchés*. Par exemple, si un produit financier sans risque d'une durée de 5 ans chute, on peut s'attendre à ce que le taux d'intérêt sur un produit financier sans risque de dix ans chute également. Autrement, la personne qui emprunte pourrait utiliser le produit de cinq ans à deux reprises et « construire » un produit d'emprunt de 10 ans moins coûteux. En conséquence, le taux sur le produit de 10 ans doit avoir un prix cohérent avec celui de cinq ans. Par extension à l'ensemble des produits d'emprunt, le processus d'arbitrage implique que le taux directeur influe simultanément sur l'ensemble des taux d'intérêt.

Outre le jeu du marché et le taux directeur, deux autres caractéristiques fondamentales influencent le taux d'intérêt sur un emprunt : la durée de l'emprunt et le risque de défaut du prêteur ou de la prêteuse. Plus la durée de l'emprunt est grande, plus le taux exigé est élevé. Plus la personne ou l'entité qui prête risque de ne pas rembourser son prêt, plus le prêteur ou la prêteuse exigera un taux d'intérêt élevé sur l'emprunt. Inversement, plus la personne qui emprunte est fiable, plus les taux d'intérêt exigés seront faibles.



Par exemple, le gouvernement fédéral a une marge de manœuvre fiscale élevée et dispose, au Canada, de l'autorité monétaire. Son risque de défaut est très faible. Conséquemment, le taux d'intérêt sur les obligations fédérales est plus petit que le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires accordés aux individus (voir la figure 1). Les individus représentent un risque plus élevé de ne pas payer que le gouvernement. Un autre exemple compare les obligations du gouvernement fédéral d'une durée variable de 5 à 10 ans à celles d'une durée de dix ans (toujours à la figure 1). Le risque sur le prêteur ou la prêteuse est le même dans les deux cas, mais la durée plus courte fait en sorte que les taux sont plus faibles pour les obligations de cinq à dix ans.

Il s'ensuit que si deux produits financiers différents ont la même durée et le même risque, ils devraient avoir le même taux d'intérêt. Comme les prêts étudiants sont garantis par le gouvernement du Québec, c'est ce dernier qui est ultimement responsable du paiement en cas de défaut. En conséquence, les taux d'intérêt devraient refléter les risques de défaut qui prévalent pour les taux négociés pour le Gouvernement du Québec.



Source: Banque du Canada, 2017 [7].



2. Évolution récente des modalités de prêts

2.1 Taux d'intérêt

La figure 2 présente l'évolution du taux directeur de la Banque du Canada, du taux d'intérêt payé par le gouvernement provincial sur les prêts étudiants et le taux payé par les diplômés et les diplômées sur leur prêt étudiant. Le taux d'intérêt payé par le gouvernement correspond au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 150 points de base [1-5, 15] alors que le taux d'intérêt payé par les diplômés et les diplômées correspond à celui des entreprises commerciales, majoré de 50 points de base [6, 15]. Les taux reportés ont un écart constant avec le taux directeur, reflétant peu de changement aux marchés des produits financiers sous-jacents. On peut aussi remarquer que le taux pour les diplômés et les diplômées est substantiellement plus élevé que les taux pour le gouvernement bien que le produit financier soit essentiellement le même.

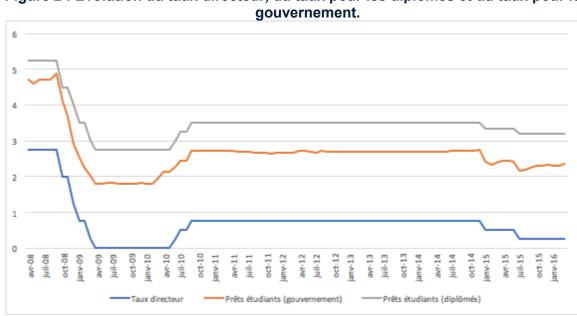


Figure 2 : Évolution du taux directeur, du taux pour les diplômés et du taux pour le

Source: Banque du Canada et calculs.

¹ Un « point de base » correspond à un centième de pourcentage. Ainsi, une augmentation d'un taux de 1% de 150 points de base mènera le taux à 2.5% (car 1.00 + 1.50 = 2.5).



2.2 Prise en charge des paiements

Le tableau 2 présente en premier lieu le nombre de bénéficiaires de l'AFE qui prennent leur prêt en charge chaque année. La deuxième partie du tableau présente l'évolution de la dette moyenne à la fin des études. En matière de prise en charge, on remarque une augmentation soutenue du nombre de prises en charge au niveau universitaire et au secondaire professionnel, et une faible augmentation au collégial. Sur les cinq dernières années, c'est une moyenne annuelle de 61 000 étudiants et étudiantes qui prenaient leur prêt à leur charge.

Du côté de l'endettement à la fin des études, on remarque une diminution du prêt moyen au secondaire professionnel et une stabilité au niveau universitaire. La dette moyenne au collégial a commencé à augmenter de manière notable à l'année 2013-2014 et semble en croissance.

2.3 Évolution des défauts de paiements

Aux États-Unis et dans le reste du Canada, on observe une recrudescence des défauts de paiements sur les prêts étudiants [9].² On mentionne en particulier l'augmentation du volume des prêts, la hausse du montant moyen de prêt et la crise économique de 2008 comme facteurs expliquant le phénomène. Le tableau 1 montre qu'au Québec, le volume des défauts sur les prêts étudiants est plutôt stable, voire légèrement à la baisse, et constitue une faible proportion du volume total des prêts garantis. Rappelons qu'en cas de défaut de paiement, c'est le Gouvernement du Québec qui reprend les prêts et compense les institutions financières, si bien qu'elles n'assument aucun risque. En conséquence, les défauts présentés au tableau 1 représentent des pertes pour l'État québécois, dans la mesure où les créances ne sont pas recouvrées ultérieurement.³

² Cette recrudescence n'a cependant rien d'historique si elle est comparée à la récession prévalant au début des années 90 [9].

³ Les statistiques sur l'aide financière aux études [10,11] montrent cependant que l'État est très efficace pour recouvrer les prêts non-remboursés auprès des diplômés et des diplômées, si bien qu'il récupère chaque année autant que la valeur des prêts repris à sa charge.





Tableau 1 : Évolution de la prise en charge des prêts et de la dette moyenne à la fin des études

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de bénéficiaires					
Secondaire professionne	13 433 el	14 478	15 687	17 003	19 385
CÉGEP	17 316	17 495	17 545	18 936	18 665
Université	26 414	26 889	27 824	28 719	29 218
Dette moyenne					
Secondaire professionne	8 262 \$ el	8 289 \$	8 076 \$	8 108 \$	7 656 \$
CÉGEP	9 088 \$	9 036 \$	9 109 \$	9 451 \$	9 608 \$
Université	14 219 \$	14 022 \$	14 134 \$	14 201 \$	14 477 \$

Source : Aide financière aux études [10-14] et calculs.

2.4 Répartition des prêts par institution financière

La figure 3 montre la répartition des prêts étudiants à la charge du gouvernement par institution financière. Ce sont les étudiants et les étudiantes qui choisissent leur institution. Deux faits notables se dégagent. Dans un premier temps, cinq institutions accaparent plus de 90 % du volume des prêts étudiants. Desjardins prend, à elle seule, environ 57 % des parts de marché. Dans un deuxième temps, les parts de marché sont relativement stables. On remarque un léger déclin chez Desjardins et à la Banque Nationale, déclin qui profite à la Banque Royale, mais ces variations de parts représentent seulement 2 % du total.

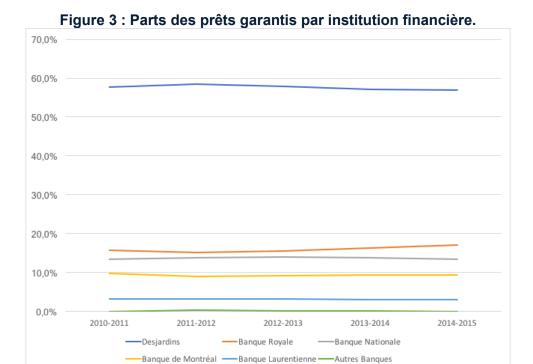
Tableau 2 : Données sur les prêts en circulation et les défauts de paiement.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Volume de prêts garantis en circulation (M\$)	3 465,7	3 452,0	3 524,7	3 609,2	3 758,2	3 905,8	4 100,0
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 450	11 742	10 080	11 152	10 813	10 141	10 707
Nombre de réclamations remboursées	8 960	8 698	7 916	9 048	8 422	7 979	8 758
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 610	1 863	1 562	1 373	1 390	1 439	1 399



Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers (M\$)	91,9	88,6	78,7	92,4	82,7	74,6	77,0
Montant moyen remboursé (\$)	10 259	10 188	9 945	10 212	9 820	9 156	8 792
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteurs et aux emprunteuses (M\$)	86,8	81,8	79,9	83,0	82,1	82	78,7

Source : Aide financière aux études [10, 12].



Source : Aide financière aux études [10-14].



3. Simulations de modification au taux d'intérêt fixé par règlement

La présente section dégage un ordre de grandeur des économies potentielles que les diplômés et les diplômées pourraient dégager en réduisant le taux d'intérêt fixé par règlement.

Les sections précédentes montrent trois faits notables de la mécanique de remboursement des prêts étudiants, soit :

- 1. si deux produits financiers ont le même risque et la même durée, ils devraient avoir le même « prix », ou le même taux d'intérêt ;
- 2. le taux d'intérêt sur les prêts étudiants est beaucoup plus faible pour le gouvernement que celui des diplômés et des diplômées bien que ce soit les mêmes emprunts ;
- 3. l'évolution des défauts de paiements sur les prêts est relativement stable au Québec.

Ces éléments, pris ensemble, suggèrent qu'il est possible de réviser les taux d'intérêt à la baisse pour les diplômés postsecondaires du Québec. Trois scénarios sont présentés ci-dessous, soit un scénario où les diplômés bénéficient du même taux que le Gouvernement du Québec, et deux où des primes de 25 points de base sont successivement ajoutées.

3.1 Données requises et méthodologie de calcul

Trois données cruciales sont nécessaires pour le calcul des économies à toute période :

- 1. le taux d'intérêt que le gouvernement du Québec paie sur les prêts étudiants ;
- 2. le taux d'intérêt alternatif pour fin de calcul;
- 3. le volume des prêts assumés par les diplômées et les diplômés québécois au taux par défaut.

Le taux d'intérêt payé par le gouvernement du Québec sur les prêts étudiant est disponible dans les comptes publics du Gouvernement du Québec [1-5] et dans le règlement sur l'aide financière aux études [15].⁴ Le taux d'intérêt correspond au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base.⁵

Le volume des prêts assumés par les diplômés et les diplômées au taux par défaut n'est pas disponible. Le gouvernement indique le volume des prêts qui sont garantis par le Gouvernement du Québec dans les comptes publics [1-5], mais la proportion de ces prêts qui demeurent au taux par défaut demeure inconnue. Le régime d'AFE accorde aux étudiants et aux étudiantes la possibilité de choisir des modalités de remboursement suite à une entente avec leur banque, si bien que les statistiques disponibles sur les volumes de prêts étudiants en circulation ne révèlent pas combien sont au taux par défaut. Étant donné les conditions prévalentes sur les taux

⁴ Il y a d'ailleurs des différences importantes entre les comptes publics et les statistiques de l'AFE. Voir l'annexe sur l'approche pour conciliant les deux sources.

⁵ Les acceptations bancaires sont des produits d'emprunt disponibles sur le marché des fonds prêtables.



hypothécaires de même que la capacité des banques à offrir un taux avantageux par une marge de crédit hypothécaire, les calculs ci-dessous supposent que 30 % des diplômés et des diplômées restent avec le taux par défaut. Ce nombre étant arbitraire, une analyse de sensibilité où la proportion est respectivement à 15 % et 45 % est aussi présentée. L'ensemble des données pour les années financières de 2012-2013 à 2015-2016 est présenté au tableau 2.

Le calcul des économies dégagées, mesurées en dollars, est alors relativement simple à faire : il correspond au produit de trois termes, soit le volume des prêts en circulation, la proportion de ce volume au taux par défaut et la différence de taux d'intérêt :

 $economie = (taux1 - taux2) \times volume \times proportion.$

Tableau 3 : Données employées pour fin de calcul.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Volume des prêts garantis assumés par les diplômés et les diplômées (M\$)	1 851	1 900	1 969	2 108	2 196
Taux assumé par le gouvernement (Banque du Canada)	2,62	2,66	2,69	2,63	2,31
Taux assumé par les diplômés (Banque du Canada)	3,5	3,5	3,5	3,46	3,24

Sources : Comptes publics, Banque du Canada et calculs [1-5, 7]. Notez qu'une moyenne mensuelle est appliquée au calcul des taux pour chaque année financière, si bien que le taux calculé diffère légèrement du taux affiché sur le site de l'Aide financière aux études [6].





4. Résultats

Les résultats des calculs sont présentés au tableau 4. Les trois dernières colonnes rapportent les économies dégagées par les diplômés et les diplômées dans la mesure où ces derniers et ces dernières paieraient respectivement le taux dont bénéficie le gouvernement, le taux du gouvernement additionné de 25 points de base et finalement le taux du gouvernement additionné de 50 points de base. Plus le taux payé par les diplômés et par les diplômées augmentent, plus les économies dégagées sont faibles.

Dans un scénario où les diplômés et les diplômées paient le même taux que le gouvernement, les économies dégagées auraient été entre 2,9 millions de dollars et 8,7 millions de dollars pour l'année financière 2015-2016, selon la proportion des personnes diplômées qui sont encore au taux d'intérêt par défaut. Cumulées sur les cinq dernières années, c'est une économie totale variant entre 12,3 millions de dollars et 36,9 millions de dollars.

Dans un scénario où les diplômées et les diplômés paient 25 points de base de plus que le taux du gouvernement, les économies dégagées auraient été entre 2,1 millions de dollars et 6,3 millions de dollars pour l'année financière 2015-2016. Cumulées sur les cinq dernières années, c'est une économie totale variant entre 8,7 millions de dollars et 26,2 millions de dollars.

Dans le dernier scénario, où les diplômés et les diplômées paient 50 points de base de plus que le taux du gouvernement, les économies dégagées auraient été entre 1,3 million de dollars et 4 millions de dollars pour l'année 2015-2016. Cumulées sur les cinq dernières années, c'est une économie totale variant entre 5,2 millions de dollars et 15,5 millions de dollars.

Tableau 4 : Économies dégagées pour les diplômés et les diplômées selon les scénarios étudiés (M\$)

	Volume au taux par défaut	Économies			
		Taux du gouvernement	+ 25 PB	+ 50 PB	
2015-2016	45 %	8,7	6,3	4,0	
	30 %	5,8	4,2	2,7	
	15 %	2,9	2,1	1,3	
Cumulatif 5 ans	45 %	36,9	26,2	15,5	
	30 %	24,6	17,5	10,3	
	15 %	12,3	8,7	5,2	

Source: calculs.



Conclusion

Le présent document étaye une iniquité qui existe quant au remboursement des prêts étudiants. Les diplômés et les diplômées paient un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement provincial pour le même produit financier. L'intérêt sur ces prêts et assumé par le gouvernement pendant les études alors que ce sont les personnes diplômées qui assument l'intérêt (et les remboursements de l'emprunt) après la diplomation. Dans les deux situations, les prêteurs et les prêteuses, soit les banques, n'assument aucun risque, car les prêts sont entièrement endossés par le gouvernement. Le taux d'intérêt devrait être le même avant et après la diplomation. Résorber cet écart de taux d'intérêt aurait permis aux diplômés et aux diplômées d'économiser entre 3,0 millions de dollars et 8,7 millions de dollars pour la dernière année financière.



Annexe 1

Il y a une différence notable entre les chiffres des comptes publics et les chiffres rapportés par l'Aide financière aux études quant aux intérêts payés par le gouvernement et le volume total des prêts à sa charge. Pour l'année financière 2014-2015, les comptes publics rapportent 92 millions de dollars en intérêt à charge alors que l'AFE rapporte 45,4 millions de dollars, soit un peu plus de la moitié. En matière de volume de prêts, les comptes publics rapportent 1,7 milliard de dollars alors que l'AFE rapporte 2,0 milliards, pour une différence de 340 millions de dollars. Cette note réconcilie partiellement ces différences entre les sources.

En ce qui concerne l'écart sur le volume des prêts, il existe une différence d'environ 300 M\$ entre les montants totaux de ces emprunts (voir le tableau A.1). Cette différence peut s'expliquer par le fait que le ministère des Finances calcule une provision pour perte équivalente à ce montant alors que l'AFE les traite ensemble. En effet, on peut observer que la ligne des provisions pour pertes dans les comptes publics correspond à quelques millions près à la différence de volume. Le reste des différences pourrait correspondre aux autres programmes de prêts de l'AFE, par exemple, le programme de prêts pour étudiants et étudiantes à temps partiel.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, lorsqu'on applique le taux se trouvant dans le règlement de l'AFE au volume des prêts se trouvant dans les comptes publics, on retrouve l'intérêt à payer inscrit aux statistiques de l'AFE. Ce calcul explique la moitié de ce qui est inscrit aux comptes publics. Le reste s'explique en partie par les intérêts à payer sur les autres programmes de prêts, soit les prêts pour études à temps partiel, le programme de remise de dette et le programme de remboursement différé. Cependant, il serait surprenant que ces programmes expliquent la totalité de l'écart.

Peu importe l'origine de ces différences, elles n'affectent vraisemblablement pas les hypothèses de la présente note quant au taux d'intérêt payé par le gouvernement. Comme présenté au tableau A.1, les montants payés en intérêts calculés à partir de ce taux ainsi que ceux présentés dans les statistiques de l'AFE sont du même ordre de grandeur.



Tableau A.1 : Réconciliation entre comptes publics et statistiques de l'AFE

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Emprunts à la charge du gouvernement selon les comptes publics	1454	1564	1595	1651	1670
Emprunts à la charge du gouvernement selon l'Aide financière aux études	1756,5	1856,9	1936	1991	-
Différence entre les deux méthodes de calcul	302,5	292,9	341	340	-
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties selon les comptes publics	282	295	300	297	288
Intérêts à la charge du gouvernement selon les comptes publics	-	90	95	92	95
Intérêts à la charge du gouvernement selon l'Aide financière aux études	38,6	39,7	42,6	45,4	-
Différence entre les deux méthodes de calcul	-	51,4	55,3	46,6	-
Intérêts payés par le gouvernement selon le taux utilisé dans la note	38,1	41,6	42,9	43,4	38,5
Différence avec les intérêts payés selon l'AFE	-0,5	1,9	0,3	-2,0	-

Source : Aide financière aux études [10], comptes publics [1-5] et calculs.



Bibliographie

[1] Ministère des Finances, *Comptes publics 2015-2016*, document récupéré en ligne le 2 septembre 2017 à

l'adresse https://avispublication.finances.gouv.qc.ca/pls/abonpub/f?p=109:1:16619872510564:--!Comptes%20publics!!!-Chrono!1:#recherche

[2] Ministère des Finances, *Comptes publics 2015-2016*, document récupéré en ligne le 2 septembre 2017 à

l'adresse https://avispublication.finances.gouv.qc.ca/pls/abonpub/f?p=109:1:16619872510564:--!Comptes%20publics!!!-Chrono!1:#recherche

[3] Ministère des Finances, *Comptes publics 2014-2015*, document récupéré en ligne le 2 septembre 2017 à

l'adresse https://avispublication.finances.gouv.qc.ca/pls/abonpub/f?p=109:1:16619872510564:-- !Comptes%20publics!!!-Chrono!1:#recherche

[4] Ministère des Finances, *Comptes publics 2013-2014*, document récupéré en ligne le 2 septembre 2017 à

l'adresse https://avispublication.finances.gouv.qc.ca/pls/abonpub/f?p=109:1:16619872510564:--!Comptes%20publics!!!-Chrono!1:#recherche

[5] Ministère des Finances, *Comptes publics 2012-2013*, document récupéré en ligne le 2 septembre 2017 à

l'adresse https://avispublication.finances.gouv.qc.ca/pls/abonpub/f?p=109:1:16619872510564:--!Comptes%20publics!!!-Chrono!1:#recherche

[6] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Taux d'intérêt,* site internet consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse

http://www.afe.gouv.gc.ca/remboursement/remboursement/taux-dinteret/

- [7] Banque du Canada, *Taux d'intérêt*, site internet consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/
- [8] Épargne et placement Québec, *Taux en vigueur*, site internet consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse

http://www.epq.gouv.qc.ca/F/Info/taux en vigueur/produit complet.aspx#terme

[9] Lochner, L. J. et Monge-Naranjo A., *Student Loans and Repayment: Theory, Evidence and Policy*, CIBC Centre for Human Capital and Productivity. CIBC Working Papers, 2014-5. London, ON: Department of Economics, University of Western Ontario (2014).



- [10] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Rapport 2014-2015 : Statistiques de l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/rapport-statistique/
- [11] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Rapport 2013-2014 : Statistiques de l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.afe.gouv.gc.ca/toutes-les-publications/detail/rapport-statistique/
- [12] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Rapport 2012-2013 : Statistiques de l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/rapport-statistique/
- [13] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Rapport 2011-2012 : Statistiques de l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/rapport-statistique/
- [14] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Rapport 2010-2011 : Statistiques de l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/rapport-statistique/
- [15] Publications Québec, *Règlement sur l'aide financière aux études*, consulté en ligne le 2 septembre 2017 à l'adresse http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/A-13.3,%20r.%201/

Annexe 2

Des taux d'intérêts sur les prêts étudiants: Prise de position de la FECQ

Préparé par : Jason St-Amour Postes : Président

Date: 1er novembre 2017

Déposé au : 93^e congrès ordinaire, Cégep de Sept-Îles

Dans le contexte de cette présente recherche et pour y faire suite, l'exécutif nationale de la FECQ recommande à ses associations étudiantes membres d'adopter les positions et les mandats suivants :

- 1. Que la FECQ adopte le contenu de la recherche sur les taux d'intérêts sur les prêts étudiants.
- 2. Que la FECQ dénonce l'iniquité entre les taux d'intérêts payés par les diplômés et ceux payés par le gouvernement du Québec telle que présentée par la recherche.
- 3. Que la FECQ milite pour que soit modifié le règlement sur l'aide financière aux études afin que le plancher maximal des taux d'intérêts payés par les diplômés soit révisé à la baisse.

Il est à noter que ces énoncés ne sont que des recommandations et que le congrès des membres de la FECQ peut disposer de cette recherche et de ses recommandations de la façon dont il le souhaite.

Suite à l'adoption de cette recherche si tel est le cas, la FECQ travaillera de pair avec l'Union étudiante du Québec afin de faire les démarches nécessaires pour que la situation décriée change en la faveur des diplômés du réseau de l'enseignement supérieur du Québec.

Pour toutes informations concernant cette recherche, veuillez communiquer avec Jason St-Amour, président de la FECQ.